



Charte pour l'utilisation des données et l'accès aux placettes du GIS Coopérative de données sur la croissance des peuplements forestiers

Préambule

Les organismes suivants (désignés ci-après **Coopérateurs**) :

- le Ministère en charge de la Forêt,
- l'Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA),
- le Centre de Productivité et d'Action Forestière d'Aquitaine (CPFA),
- l'Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement (AgroParisTech),
- l'Institut pour le Développement Forestier, Service d'Utilité Forestière du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF),
- l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA),
- l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea)
- l'Office National des Forêts (ONF)

ont décidé de **mettre leurs moyens en commun pour recueillir et partager des données scientifiques sur la croissance des peuplements forestiers destinées à l'établissement de modèles de croissance et de référentiels sylvicoles.**

A cette fin, un Groupement d'Intérêt Scientifique dénommé « Coopérative de données sur la croissance des peuplements forestiers » (désigné ci-après **GIS Coop**) a été créé et fonctionne depuis 1994.

L'outil expérimental construit par les Coopérateurs correspond à des réseaux multi-locaux et multi-organismes de placettes permanentes à très long terme, mis en place et suivis selon des protocoles standardisés, couvrant au mieux toute la gamme de variabilité des conditions de croissance (milieux, climats, sylvicultures). Les données sont stockées dans une base de données (BD), hébergée sur un serveur sécurisé, administrée par l'INRA et accessible aux Coopérateurs.

Le GIS Coop comprend 5 groupes opérationnels, chacun comportant tout ou partie des Coopérateurs et gérant un réseau expérimental spécialisé : 3 réseaux résineux (Douglas, Pin laricio, Pin maritime), 1 réseau feuillu traitant des Chênes sessile et pédonculé et 1 réseau Forêt hétérogène (mélange d'espèces et/ou structure irrégulière). Chaque groupe, pour son réseau, est responsable du plan d'échantillonnage, des protocoles expérimentaux et de mesures, de l'installation et du suivi des dispositifs, et de la qualification des données avant chargement dans la BD. L'installation d'un dispositif en forêt communale ou en forêt privée donne lieu à l'établissement d'une convention particulière de mise à disposition de terrain pour les expérimentations du GIS Coop, passée entre le propriétaire de la forêt et le coopérateur responsable du dispositif, qui est le garant de sa bonne application.

A ces 5 groupes opérationnels s'ajoute le groupe transversal CoopEco, auquel participent tous les Coopérateurs. Ce groupe est responsable du protocole de caractérisation écologique des dispositifs (flore, humus, sol) et de l'adaptation du plan d'échantillonnage des dispositifs pour prendre en compte les conditions pédoclimatiques actuelles et futures dans la construction de chacun des 5 réseaux. Il coordonne les campagnes de caractérisation écologique des dispositifs en lien avec chaque groupe opérationnel.

Enfin, la Cellule Technique du GIS Coop contrôle la cohérence des données transmises par les groupes, assure l'alimentation de la BD et gère la BD et les droits d'accès à la BD selon les règles définies par la convention du GIS Coop. Après accord des groupes concernés, selon les modalités décrites ci-après, elle peut extraire et communiquer des données de la BD sur demande. Elle assure l'archivage de l'ensemble des demandes adressées au GIS Coop de mise à disposition et d'utilisation des données et/ou d'accès aux dispositifs et tient à jour la liste des projets et des valorisations utilisant des données/dispositifs du GIS Coop.

Chaque groupe, ainsi que la Cellule Technique, est le garant de la politique de mise à disposition et d'utilisation des données et d'accès aux placettes, définie par le conseil du GIS Coop.

1/ Objet de la charte

Cette charte s'applique à toute personne, équipe ou organisme **extérieur ou non** au GIS Coop.

Elle précise les modalités d'application de la convention du GIS Coop en ce qui concerne :

- les **conditions de mise à disposition aux données** ;
- les **conditions d'utilisation des données** ;
- les **conditions d'accès aux dispositifs/placettes géré(e)s par les Coopérateurs** ;
- les **conditions de communication et/ou de publication de tous travaux utilisant des données/dispositifs.**

Dans la suite, le terme de **bénéficiaire** désigne le responsable de la demande, interlocuteur privilégié du GIS Coop, qu'il agisse pour le compte d'une équipe/organisme, ou pour le compte de plusieurs équipes/organismes.

En contrepartie de l'accès aux données et/ou aux sites, des formes particulières d'apport du projet concerné vers le GIS Coop seront discutés avec le bénéficiaire, en fonction des objectifs et des résultats attendus, et seront inclus dans les conditions d'accès aux données et aux dispositifs. Ainsi, l'intention du GIS Coop est de **développer des synergies collaboratives avec les projets concernés**, jugées essentielles pour le suivi et la valorisation de cet outil expérimental de portée nationale sur le long terme.

La forme des apports peut être variée. Il peut s'agir d'appuis techniques ou scientifiques (contributions à des mesures, outils d'analyses...), de contributions financières, d'accès à des données générées par le projet,... Les conditions de ces apports pourront faire l'objet de conventions, d'accords écrits particuliers entre les organismes concernés (des groupes du GIS Coop, du bénéficiaire, de ses partenaires...). La présente charte précise néanmoins les conditions générales s'appliquant en cas de mise à disposition des données générées par le projet bénéficiaire au bénéfice des membres du groupe (*cf. 4*).

La mise à disposition et l'utilisation de données et/ou l'accès aux dispositifs/placettes issus du GIS Coop impliquent, pour tout bénéficiaire, l'acceptation des règles de la présente charte.

2/ Mise à disposition de données du GIS Coop et possibilités d'accès aux placettes

Le GIS Coop s'appuie sur des valeurs fortes de mutualisation et de respect des droits détenus par chaque Coopérateur. Les Coopérateurs se sont engagés à :

- protéger la contribution de chaque Coopérateur ;
- ne pas diffuser à l'extérieur des données acquises et accessible dans la BD par chaque coopérateur, sans leur accord explicite ;
- respecter les structures et les réseaux thématiques auxquels appartiennent les placettes.

2-1/ Formalisation de la demande et rôle des animateurs

Toute demande de mise à disposition des données ou d'accès aux dispositifs/placettes est adressée par écrit (mail, courrier) aux animateurs des groupes concernés, qui la traiteront au sein de leur groupe (voir liste des groupes, animateurs et coordonnées en annexe 1 de la charte). Cette demande utilisera le formulaire type (voir annexe 2 de la charte). Celui-ci comprend une description synthétique du projet : le responsable de la demande et son organisme, les autres personnes participantes, les objectifs, le délai de réalisation, la nature des données demandées et/ou des modalités d'accès aux placettes ou aux dispositifs et/ou des types d'opérations projetées dans les placettes (observations, mesures, prélèvements, instrumentation ...). Ces informations sont essentielles pour que chaque groupe puisse évaluer l'adéquation de la demande avec les données disponibles et/ou les possibilités d'accès aux placettes, dans le respect de l'intégrité des réseaux expérimentaux et des objectifs propres au GIS Coop.

Lors des échanges, l'animateur du groupe concerné est le garant du porter à connaissance de la présente charte au bénéficiaire, et de l'étude des formes d'apport éventuel du projet bénéficiaire au GIS Coop (cf. 1). L'animateur est chargé de faire remplir le formulaire type de demande et de le transmettre auprès des Coopérateurs membres de son groupe pour recueillir leur avis ; chaque Coopérateur étant libre d'accepter ou refuser l'accès à des dispositifs dont il est responsable ou aux données dont il est propriétaire. L'animateur assure la synthèse des avis et formalise par écrit (mail ou courrier) au bénéficiaire, l'acceptation ou non de la demande par les Coopérateurs du groupe, accompagnée selon les cas par des conditions particulières identifiées qui se rajoutent aux conditions générales de la présente charte. En particulier, la réponse devra préciser si la mise à disposition des données est gratuite ou non. Enfin, l'animateur transmet la copie de la demande instruite à la cellule technique pour archivage. Cette copie autorise la cellule technique à extraire les données de la BD du GIS Coop et à les transmettre au bénéficiaire. Selon besoin, l'animateur pourra transmettre également au bénéficiaire les protocoles d'expérimentations et de mesures du groupe.

Dans le cas où la demande concernerait plusieurs groupes, les animateurs se coordonnent entre eux pour traiter la demande.

2.2/ Engagement du bénéficiaire

En transmettant le formulaire de demande dûment signé, le bénéficiaire s'engage à respecter et à faire respecter par les autres personnes impliquées le cas échéant dans le projet pour lequel la demande de mise à disposition a été faite, les conditions générales de la présente charte et les conditions particulières spécifiées par le groupe ou chaque groupe concerné.

2.3/ Mise à disposition et utilisation des données

La mise à disposition et l'utilisation de données du GIS Coop sont acquises strictement pour les besoins du projet pour lequel la demande a été faite. Le bénéficiaire et ses partenaires ne disposent d'aucun droit d'usage (réutilisation, transmission) de ces données pour un autre projet, sans demande spécifique adressée au GIS Coop.

Tout lot de données mis à disposition par les groupes reste la propriété intellectuelle de son producteur protégé par le code de la propriété intellectuelle. La mise à disposition des données ne constitue en aucun cas un transfert de propriété. Elle se limite à une simple concession de droit d'usage.

Il est attendu que le bénéficiaire tienne périodiquement informé l'animateur de chaque groupe concerné de l'avancement du projet. Il informe également l'animateur du groupe des erreurs ou anomalies qu'il peut relever.

Dans le cas où les données ou les résultats issus de données appartenant pour tout ou partie à des Coopérateurs seraient susceptibles de faire l'objet d'une utilisation commerciale (dans le cadre d'un logiciel par exemple), par un Coopérateur ou un Bénéficiaire, une convention spécifique entre les organismes concernés devra être établie dans les meilleurs délais possibles, afin de fixer leurs droits et obligations, en fonction des apports intellectuels et financiers respectifs.

Enfin, les Coopérateurs ne peuvent être tenus pour responsables de l'utilisation qui est faite des données mises à disposition.

En réciproque de la demande, le/les groupes étudieront avec le bénéficiaire les formes possibles d'apport en retour aux membres du groupe (*cf.* 1).

2.4/ Possibilités d'accès aux dispositifs/placettes du GIS Coop

La demande d'accès aux placettes ne doit en aucun cas remettre en cause les suivis expérimentaux des groupes. Ainsi, chaque groupe opérationnel concerné vérifie la compatibilité de la demande d'accès et d'interventions (mesures, instrumentations, prélèvements, ...) avec les suivis expérimentaux du GIS Coop.

Les Coopérateurs responsables de dispositif ayant obtenu auprès des propriétaires (privés, communes, ...) et/ou des gestionnaires forestiers (ONF, Coopératives forestières, ...) la mise à disposition de terrains pour les expérimentations du GIS Coop, toute intention d'intervention sur des placettes (exemples : campagne de mesures, matérialisation spécifique, prélèvements, installation d'équipements ...) nécessite donc une validation non seulement auprès du groupe et des Coopérateurs responsables des dispositifs, mais aussi auprès des propriétaires/gestionnaires forestiers concernés. **Pour l'accès aux dispositifs et la réalisation des interventions, le bénéficiaire devra donc obligatoirement obtenir l'autorisation préalable auprès de chaque propriétaire/gestionnaire forestier concerné sous couvert du Coopérateur responsable du dispositif.**

Dans la pratique, l'animateur intégrera dans sa réponse au bénéficiaire les avis du/des propriétaires/gestionnaires forestiers et précisera les liens et modalités d'échange d'informations avec eux. Selon les cas, elle pourra prendre la forme d'une convention particulière entre le bénéficiaire, le propriétaire/gestionnaire forestier et le Coopérateur responsable du dispositif, explicitant les responsabilités et engagement de chacun.

Comme pour l'utilisation des données du GIS Coop (*cf.* 2-3), il est attendu que le bénéficiaire tienne périodiquement informé l'animateur de chaque groupe concerné des opérations réali-

sées sur les dispositifs et de l'avancement du projet. Il informe également l'animateur du groupe des erreurs ou anomalies qu'il peut relever.

En réciproque de la demande, le/les groupes étudieront avec le bénéficiaire les formes possibles d'apport en retour pour le GIS Coop (cf. 1).

3/ Règles de communication et de publication

À l'amont de tout projet de communication et/ou de publication, les Coopérateurs membres des groupes concernés doivent être informés. Le GIS Coop se réserve le droit de demander qu'un ou plusieurs représentants de ces membres soient inclus comme co-auteur, selon l'importance de l'apport du GIS Coop dans le travail publié, ou en cas de contribution plus spécifique de certains Coopérateurs.

En pratique, les porteurs de projets de communication et/ou de publication doivent systématiquement prendre contact par écrit avec l'animateur de chaque groupe concerné, afin de présenter les projets et d'échanger sur la justification ou non d'intégrer des co-auteurs. Chaque animateur concerné diffuse dans les meilleurs délais l'information au sein du groupe, centralise les avis et communique au porteur de projet la liste des Coopérateurs et les noms de leurs représentants ayant exprimé le souhait de participer à la communication et/ou publication. La présence de co-auteurs coopérateurs ne se substituent en rien à l'obligation de mentionner l'origine des données telle que définie ci-dessous.

Chaque utilisateur de données issues du GIS Coop et/ou de placettes expérimentales s'engage à citer explicitement l'apport du GIS Coop dans des remerciements : la mention doit obligatoirement inclure le GIS Coop, l'ensemble des Coopérateurs membres des groupes concernés par l'utilisation (liste en annexe 1) et les soutiens financiers obtenus par le GIS Coop (Ministère en charge de la Forêt, Conseil Régional, ...) ainsi que, éventuellement, des équipes ou des projets qui ont plus particulièrement contribué aux données/dispositifs utilisés dans le cadre du projet bénéficiaire.

Cas des communications orales et des posters

A minima, doivent figurer les logos du GIS Coop¹, des Coopérateurs concernés et des organismes ayant apporté un soutien financier (Ministère en charge de la Forêt, Conseil Régional, ...). Les remerciements peuvent être plus complets en précisant le ou les groupes concernés et le site internet du GIS Coop.

Cas des communications écrites et des publications

L'apport du GIS Coop doit être cité de la manière suivante :

- mention de l'origine des données et/ou dispositifs utilisés dans la partie Matériel et Méthodes, sous la forme suivante : « données et/ou dispositifs du GIS Coopérative de données sur la croissance des peuplements forestiers » (« data and/or sites of the French data cooperative on forest growth »), avec renvoi à la référence de l'article Bédeneau et al, 2001.

- mention complète dans la partie Remerciements, sous la forme suivante : « Nous remercions le GIS Coopérative de données sur la croissance des peuplements forestiers (GIS Coop), porté par [*liste des Coopérateurs membres des réseaux utilisés*] pour la gestion (de plusieurs) des dispositifs expérimentaux étudiés et pour la mise à disposition de ses données. Nous tenons à remercier plus particulièrement [*liste des équipes du/des groupes*]

¹ Récupérable sur le site internet du GIS Coop « <http://www6.inra.fr/giscoop> »

concernés, les projets ayant particulièrement contribué aux données/dispositifs ...], et le Ministère en charge de la Forêt pour son soutien financier au GIS Coop. ».

« We thank the 'GIS Coopérative de données' (GIS Coop) supported by *[list of the GIS Coop members of the experimental network(s)]* for the management of (some of) the studied sites and for providing data. We are in particular grateful to *[teams of the GIS Coop group involved, associated projects]* and to the French Ministry of Agriculture and Forest for GIS Coop financial support. »

- mention en bibliographie de la référence suivante :

« Bédeneau, M., Sindou, C., Ruchaud, F., Bailly, A., Crémère, L. 2001. Un partenariat scientifique original : la coopérative de données sur la croissance des arbres et peuplements forestiers. Rev For Fr, 53, 171-177. »

À la suite de tout projet utilisant des données ou des placettes expérimentales du GIS Coop, les communications et/ou publications produites sont transmises au format pdf aux animateurs des groupes concernés.

4/ Accès et utilisation de données obtenues dans le cadre de projets ayant bénéficié d'un apport du GIS Coop au bénéfice des membres du GIS Coop

Les objectifs poursuivis par le GIS Coop et sa dimension à très long terme nourrissent un souci permanent d'archivage et de sécurisation des données collectées sur les placettes expérimentales. Les données de diverses natures provenant de projets utilisant les placettes expérimentales du GIS Coop constituent un apport d'intérêt pour le GIS Coop. Il convient donc d'archiver *a minima* l'information concernant l'existence de ces données : les métadonnées des projets concernés seront stockées dans une table dédiée de la BD.

Dans certains cas (notamment pour des données de nature proche de celles collectées par le GIS Coop), les membres du GIS Coop peuvent demander l'accès aux données collectées et leur intégration à la BD. L'intégration de ces données à la BD et leurs utilisations futures sont réalisées dans les conditions suivantes :

- L'intégration des données extérieures est réalisée sous la responsabilité de la Cellule Technique, gestionnaire de la BD.
- Les données concernées restent la propriété de l'organisme qui les a recueillies.
- Les données concernées ne sont pas diffusables/utilisables sans l'accord écrit de leur propriétaire.

Annexe 1 de la charte

Composition du groupement du GIS Coop et des groupes

à la signature de la convention

1/ Représentants des membres du groupement du GIS Coop (coopérateurs)

AgroParisTech : Mériem Fournier
CPFA : Dominique Merzeau
FCBA : Alain Bailly (Président du conseil du GIS Coop)
CNPFF-IDF : Eric Paillassa
INRA : Thierry Caquet
Irstea : Christian Ginisty
ONF : Christine Deleuze
MAAF : Eric Bataille

2/ Liste des groupes du GIS Coop et de leurs animateurs

Groupe	Membres du groupe	Animateur	Coordonnées
Chênes	AgroParisTech, INRA, Irstea, ONF	Claudine Richter (ONF) Lucie Arnaudet (ONF)	claudine.richter@onf.fr lucie.arnaudet@onf.fr
Douglas	AgroParisTech, FCBA, IDF, INRA, Irstea, ONF	Priscilla Cailly (FCBA)	priscilla.cailly@fcba.fr
Pin laricio	IDF, INRA, Irstea, ONF	Céline Meredieu (INRA) Sandrine Perret (Irstea)	celine.meredieu@inra.fr sandrine.perret@irstea.fr
Pin maritime	CPFA, FCBA, INRA, ONF	Céline Meredieu (INRA)	celine.meredieu@inra.fr
Forêts hétérogènes	AgroParisTech, FCBA, IDF, INRA, Irstea, ONF	A désigner par le groupe	
CoopEco	AgroParisTech, CPFA, FCBA, IDF, INRA, Irstea, ONF	Ingrid Seynave (INRA) Claudine Richter (ONF)	ingrid.seynave@inra.fr claudine.richter@onf.fr

3/ Composition de la Cellule Technique

- Ingrid Seynave (INRA), ingénieur responsable de la cellule (ingrid.seynave@inra.fr)
- Sébastien Daviller (INRA), technicien assistant la responsable de la cellule
- Avec l'appui de Corinne Martin (AgroParisTech), webmaster du site web du GIS Coop



Annexe 2 de la Charte

GIS Coopérative de données sur la croissance des peuplements forestiers

Formulaire pour l'accès aux placettes et/ou aux données du groupe :

Réseaux (préciser) : chênes – douglas - pin laricio - pin maritime - forêt hétérogène - CoopEco

Nom, Prénom	
Fonction	
Organisme	
E-Mail et Tél	
Titre du projet et acronyme	
Autres chercheurs du projet / partenariat	
Objectifs (10 lignes max)	
Période de réalisation du projet	
Sources de Financement	
Sites ou placettes objet de la demande	<i>Ensemble du réseau ? Régions particulières ? Sites ou placettes identifiés ?</i>
Demande d'accès à des placettes	<i>Périodes et fréquences, observations, mesures ou autres opérations envisagées (instrumentation, matérialisations...)</i>
Demande de données	<i>Sites, placettes, arbres ? Périodes ? Liste des variables ?</i>
Informations additionnelles	

En soumettant cette demande, je certifie avoir lu et accepté les termes de la charte pour l'utilisation des données et l'accès aux placettes du GIS Coopérative de données sur la croissance des peuplements forestiers.

Date:

Signature:

Réponse du groupe et conditions particulières:

Date:

Signature (animateur):



Annexe 2 de la Charte

French data cooperative on forest growth

GIS Coop request form for data use and/or plot access:

Network (specify): Oak - Douglas fir - Maritime pine - Corsican pine - Heterogeneous stands – ‘CoopEco’

Last Name, First Name	
Position / Title	
Institute or organisation	
E-Mail, Phone number	
Project title and acronym	
Other researchers or partners in the project	
Aims (max 10 lines)	
Project dates (start, finish)	
Financing sources	
Sites or plots of interest	<i>Specific bio-geographical areas?</i> <i>Specific sites or plots?</i>
Type of plot access:	<i>Time period and frequency?</i> <i>Planned field observations, measurements or operations (equipment, samples to be collected, ...)</i>
Data request:	<i>Site, plot or tree data</i> <i>Dates</i> <i>List of variables (stand, wood quality, ecological)</i>
Other information or observations	

By submitting this form, I certify that I have read and accepted the terms of the charter of the French data cooperative on forest growth (‘GIS Coopérative de données’) for data use and access to plots.

Date:

Signature:

Answer of the group and special conditions/specifications:

Date:

Signature (moderator):